

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-160**

### **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

***Etait excusé et suppléé :*** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

***Etaient excusés :*** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

***Etaient absents :*** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

**Objet : Attributions complémentaires de subventions 2023 aux associations dans le domaine du sport et de la solidarité**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que par délibérations du 23 mars 2023, le Conseil communautaire a octroyé des aides dans les domaines du sport et de la solidarité conformément à ses statuts et suite à l'appel à projet clos le 04/01/2023.

Sur simple présentation de leur labellisation, les clubs sportifs labellisés école de sport, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 800 €. Le Canoë kayak club vallée de l'Ain vient de présenter son attestation. Aussi, il est proposé de lui accorder le montant de subvention réservé aux écoles de sport.

M. Jean-Pierre GAGNE indique, qu'au cours de l'année 2023, il a reçu une demande de sponsoring de la part de l'association Les Mad Sisters pour un raid féminin en Guadeloupe. M. Jean-Pierre GAGNE précise que le siège de l'association est basé à Loyettes. Ainsi, il propose d'honorer cette demande dans la limite de 500 euros.

.../...

Mme Liliane FALCON, membre du bureau chargée des solidarités et des services à la personne, rappelle que dans le cadre de la compétence « aides dans les domaines de la solidarité aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national », la Communauté de communes apporte une subvention aux associations qui entrent dans ce cadre. Ainsi, une aide est accordée chaque année à la Maison médicale de garde de la Plaine de l'Ain pour compenser ses larges horaires d'ouverture (uniquement sur rendez-vous préalable) qui permettent de décharger les urgences hospitalières (les soirs de semaine de 18h à 24h, les samedis entre 12h et 24h, les dimanches et jours fériés entre 8h et 24h).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser les subventions suivantes :

➤ Maison médicale de garde d'Ambérieu en Bugey	:	16 356 €
➤ Club canoë kayak vallée de l'Ain	:	800 €
➤ Association Les Mad Sisters	:	500 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023  
Publiée le 12 JUIL. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

